



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

régimes de base

Question écrite n° 100029

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les garanties qu'elle compte accorder aux mineurs et à la corporation minière pour la sécurité sociale minière. Alors que la Cour des comptes vient d'accabler le régime minier et de proposer la fermeture de la caisse, les organisations syndicales craignent pour la pérennisation de leur régime spécial de sécurité sociale garant de la gratuité et de l'accessibilité des soins. Ils s'inquiètent également légitimement pour leur caisse nationale dont l'existence caractérise pourtant l'engagement de maintien jusqu'au dernier des ayants droit de la protection sociale spéciale, du suivi des prestations et de l'accès aux soins qui y concourent. Face à ce rapport, il lui demande de réaffirmer les mesures qu'elle compte prendre pour permettre d'assurer réellement la pérennité du régime « jusqu'au dernier vivant ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100029

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8444

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)